



## PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 04/01/2021

## OUVERTURE DE LA TELEDECLARATION PAC POUR LES AIDES ANIMALES DEPUIS LE 1ER JANVIER 2021

La télédéclaration des aides animales au titre la campagne 2021 est ouverte depuis le 1er janvier sur Telepac ([www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)).

S'agissant des aides ovines, les éleveurs ont jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> février 2021 au soir pour effectuer leur télédéclaration.

S'agissant des aides bovines (aides aux bovins allaitants, bovins laitiers et veaux sous la mère), les éleveurs ont jusqu'au lundi 17 mai 2021 au soir pour réaliser leur télédéclaration.

Les critères d'accès à ces différentes aides restent inchangés par rapport à la campagne précédente.

Les notices explicatives relatives aux télédéclarations des aides animales sont disponibles en ligne sur Telepac dans l'onglet "formulaire et notices 2021".

Si l'éleveur n'a pas utilisé son compte Telepac en 2020, ou s'il a perdu son mot de passe, il aura besoin de son code Telepac qui figure sur le courrier reçu mi-novembre 2020. Il reste valable tout le premier semestre 2021.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la direction départementale des territoires de la Corrèze, service d'économie agricole et forestière Monsieur Jean-Philippe POUJADE au 05-55-21-83-84.

### Cabinet de la préfète Service départemental de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ [valerie.jandot@correze.gouv.fr](mailto:valerie.jandot@correze.gouv.fr)

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex

